

Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de BALADOU en date du Mercredi 07 février 2018.

La séance est ouverte à 20 heures 30 minutes sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Philippe PAGEOT.

Sont présents: Jean Philippe PAGEOT, Eric LAFAURIE, Lionel CHABREYRIE, Patrick LAVILLE, Hervé CLEDEL, Isabelle GRISET, Laurence GOURSAT, Nicole CREMOUX, Jocelyne AUDRAN MAURY, Jean DELVERT.

Absents : Jean Paul CAMPASTIE.

Secrétaire de séance : Jean DELVERT

Mme Jocelyne AUDRAN MAURY donne lecture du compte rendu de la séance du 10 janvier 2018, lequel est approuvé par 10 voix sur 10 votants.

Ordre du jour :

Délibérations :

- 1/ Motion du Conseil municipal pour la sauvegarde des écoles en milieu rural
- 2/ Motion de soutien du Conseil municipal à la Motion de l'AMRF sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité » en date du 1er octobre 2017.
- 3/ Désignation d'un référent « social » après de la commission Social et Solidarité de CAUVALDOR
- 4/ Compte administratif « transports » 2017
- 5/ Compte administratif « multiservices » 2017
- 6/ Compte administratif « commune » 2017
- 7/ subvention exceptionnelle RIONET

Questions diverses

- 1/ débat d'orientation budgétaire pour les budgets primitifs 2018 « transport », « multiservices » et « commune »
- 2/ point sur les projets en cours

Nous passons à l'ordre du jour :

Délibérations :

1/ Délibération du Conseil municipal en faveur la motion pour la sauvegarde des écoles en milieu rural

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la motion reçue de l'association des maires ruraux et l'appel à mobilisation pour la sauvegarde des écoles.

Les élus :

- DENONCENT avec la plus grande fermeté la suppression de 17 postes pour la prochaine rentrée scolaire 2018/2019
- REGRETTENT que la venue du gouvernement dans le Lot pour la Conférence Nationale des Territoires ne se traduise pas par un changement de logique et une réelle volonté de travailler sur l'attractivité des territoires ruraux en engageant un moratoire immédiat sur les fermetures de classes et d'écoles rurales.
- S'OPPOSENT à l'approche strictement comptable des mesures prises par l'éducation nationale et dénoncent des moyens insuffisants.
- REFUSENT que nos territoires servent de variable d'ajustement au redéploiement d'effectifs pour le dédoublement des classes de CP.
- SE FELICITENT que la qualité du travail en faible effectif soit reconnue par la mesure de dédoublement
- REAFFIRMENT leur attachement indéfectible à une école publique de qualité, assurant la pérennité et l'égalité d'accès.
- RAPPELLENT l'Etat à son obligation d'assurer l'égalité d'accès aux services publics sur tout le territoire.
- EXIGENT la scolarisation des enfants dès deux ans et leur comptabilisation dans les effectifs.

DEMANDENT :

Pour maintenir la vitalité de nos territoires, la qualité de l'école publique, et le maintien de la cohésion sociale

- **l'arrêt immédiat des fermetures d'écoles**, suppressions de postes et regroupements,
- **la réattribution immédiates des postes nécessaires** (environ 40) pour permettre la réouverture d'écoles **indispensables au territoire**, la baisse du nombre d'élèves en classes surchargées, la **remise en état du réseau d'aide aux élèves en difficulté (le RASED)**, le renforcement des postes de remplacement et de soutien scolaire,
- **la mise en place d'une réelle concertation, avec les parents, les élus et les enseignants**, pour travailler à partir des besoins et non des moyens en tenant compte,
 - des contraintes géographiques et démographiques (montagne, parc Naturel...),
 - de l'accueil des 2 ans ,
 - des conditions d'apprentissage ,
 - des besoins de formation et de remplacement ,
 - d'un état des lieux partagé de nos écoles,
- **le soutien aux pratiques pédagogiques adaptées à nos classes rurales en multi-âges** à travers la mise en réseau, le partage de ressources et la formation des enseignants.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré:

- APPROUVE l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur la sauvegarde des écoles.
- et charge Monsieur le Maire des formalités découlant de cette décision.

Délibération adoptée par voix 10 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

2/ Délibération du Conseil municipal pour le soutien de la Motion de l'AMRF sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité » en date du 1^{er} octobre 2017.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1er octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29).

Il en donne la lecture : « **Motion sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité**

Nous, Maires ruraux réunis en Congrès et en Assemblée générale à Poullan-sur-Mer (Finistère), le 1^{er} octobre 2017, demandons au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux. Elle doit porter une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre.

Nos campagnes sont dynamiques, vivantes, solidaires et inventives. Elles sont une chance réelle pour notre pays dans une complémentarité assumée entre les territoires urbains et ruraux.

Pour la saisir, il faut redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains. Il faut redonner espoir aux habitants et aux élus.

Ce combat, nous le menons malgré des années difficiles où les gouvernements successifs dévitalisent, par des mesures successives et sans fin, les communes et la ruralité de leurs compétences, de leurs moyens et des services nécessaires à leur dynamisme.

Parce que nous voulons construire NOTRE avenir, parce que nous avons la volonté de fabriquer demain :

- Nous avons besoin, en début de quinquennat, d'ingénierie réelle, d'une véritable simplification des procédures pour que des projets puissent voir le jour : éducation, santé, eau, assainissement, urbanisme et droit des sols, habitat, téléphonie, voirie, logement locatif, mobilité, culture,...

- Nous avons besoin de liberté et de souplesse en revenant sur les transferts obligatoires aux EPCI. De même qu'une lecture fine nécessaire au maintien en ZRR des communes qui en ont besoin (correction du décret ZRR qui exclut les communes en agglomération).

- Il nous faut dégager des moyens par des mécanismes de dotations dynamiques et pérennes, basés sur l'égalité entre urbains et ruraux, d'une péréquation plus forte.

Face à ce ras-le-bol général et pour défendre NOTRE futur, des centaines de maires se sont déjà réunis, grâce à l'action de plusieurs associations départementales pour faire entendre NOTRE voix, celle de la ruralité.

Ce fut le cas ces derniers jours dans l'Allier, dans le Puy-de-Dôme et le Lot. Ce sera le cas prochainement dans l'Eure et en Seine-Maritime. C'est aujourd'hui à Poullan-sur-Mer avec des congressistes venus de toute la France que les Maires ruraux s'engagent en faveur d'une loi adaptée aux territoires ruraux.

Avec esprit de responsabilité et combatifs, nous proposerons, à partir des 150 propositions des Etats Généraux de la ruralité dans les prochaines semaines un texte à destination du Parlement.

Ce texte visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants, à partir du constat que les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine.

Nous appelons les Parlementaires à se saisir de cet appel pour le concrétiser. L'enjeu rural doit être véritablement pris en compte dans l'ensemble des textes de lois.

Nous appelons solennellement toutes les communes rurales de France à adopter une délibération demandant le vote d'une Loi-cadre « communes et ruralités ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- APPROUVE l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité,
- S'ASSOCIE solidairement à la démarche de l'Association des maires ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité.

Délibération adoptée par voix 10 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

3/ Désignation d'un référent « social » auprès de la commission Social et Solidarité de CAUVALDOR

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la mise en place prochaine d'un CIAS : centre intercommunal d'action sociale.

Cette désignation est complémentaire au membre précédemment désigné pour intégrer la commission thématique « Social et Solidarité » de la communauté de Communes.

Le référent social de chaque commune sera, via sa bonne connaissance des administrés et de la commune, le relai entre les habitants et le futur organe décisionnel du CIAS, dans le cadre de demandes d'aides au paiement de factures, de bon alimentaire et de chauffage par exemple et autres missions qui relèveront du CIAS.

Il est précisé que ce référent peut être élu ou non.

Mme Isabelle GRISET se porte candidate à cette fonction.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- désigne Mme Isabelle GRISET en qualité de « référent social » auprès du CIAS,
- et charge Monsieur le Maire de toutes les formalités découlant de cette décision.

Délibération adoptée par voix 10 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

4/ Compte administratif » transports » 2017

Mr Jean DELVERT présente le compte administratif après la sortie de la salle de Monsieur le Maire.

		dépenses	recettes	solde
Réalisation	fonctionnement	10 592,55	10 021,62	- 570,93
2017	investissement	0,00	0,00	0
report 2016	fonctionnement	0	5 273,15	
excédents	investissement	0	12 396,04	
totaux		10 592,55€	27 690,81€	+ 17 098,26€

montant excédent fonctionnement =	5273,15 - 570,93 =	4 702,22
montant excédent investissement =		<u> = 12 396,04</u>
		= 17 098,26€

Ce budget est dédié aux charges et recettes liées aux services de transport scolaire et transport à la demande. Le service « à la demande » enregistre la recette symbolique versée par chaque voyageur lors d'un trajet et bénéficie d'aides régionales et départementales. L'absence de frais de personnel permet de réduire le coût grâce 48 trajets. Le transport scolaire se limitait aux trajets internes à la commune et aux navettes entre les écoles de Baladou et Cuzance matin et soir pour véhiculer les enfants concernés. Le conseil Départemental a contribué à cette charge financière dans la mesure où le bus sort de notre territoire géographique. A noter qu'un retard de paiement de la Région, devenue compétente en la matière, sera régularisé en 2018, pour la période de septembre à décembre 2017. Ce budget comptabilise également les frais généraux liés au bus : assurance, carburant et entretien général.

Délibération adoptée par voix 9 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

5/ Compte administratif « multiservices » 2017

Mr Jean DELVERT présente le compte administratif

		dépenses	recettes	solde
Réalisation	fonctionnement	23 652,23	24 829,91	+ 1 177,68
2017	investissement	12 829,91	14 993,23	+ 2 163,32
report 2016	fonctionnement		1 964,05	
excédents	investissement		243,32	
totaux		36 482,14 €	42 030,51€	+5 548,37€

montant excédent fonctionnement =	1 177,68 + 1 964,05 =	3 141,73€
montant excédent investissement =	2 163,32 + 243,32 =	<u> = 2 406,64€</u>
		= 5 548,37€

Les quelques dépenses réelles effectuées correspondent aux frais d'entretien général du bâtiment (fosse et chaudière) ainsi qu'au remboursement de frais de personnel pour l'entretien extérieur, chiffres qui se retrouvent au budget principal. Les loyers constituent les recettes réelles. L'essentiel de ces écritures comptables sont des amortissements de subventions et des frais de construction.

Délibération adoptée par voix 9 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

6/ Compte administratif « commune » 2017
Mr Jean DELVERT présente le compte administratif

		dépenses	recettes	solde
Réalisation	fonctionnement	233 690,91	238 961,91	
2017	investissement	72 117,17	84 738,52	

report 2016	fonctionnement		66 229,10	
excédents	investissement	1 024,05		

totaux		306 832,13€	389 929,53€	83 097,40 €
				79 021,40 €

voir détail ci-dessous

restes à réaliser non déduits
restes à réaliser déduits - montant à reporter 2018

montant excédent fonctionnement = 71 500,10 € = (238 961,91+66 229,1) - 233 690,91
montant excédent investissement = 11 597,30€ = 84 738,52 - (1 024,05 + 72 117,17)
83 097,40 €

Restes à réaliser dépenses d'investissement 4 076,00€ frais notaire + clôture terrain Ramon

Ce budget a enregistré toutes les dépenses et recettes générales liées au fonctionnement de la collectivité. Parmi les dépenses on relève les frais d'électricité, l'entretien des bâtiments, frais de personnel, subventions aux associations, coût d'instruction des demandes de travaux d'urbanisme, frais de logiciels de mairie, frais de fournitures scolaires, combustibles, analyses de laboratoire pour la cantine, frais de défense incendie, cadeaux de Noël pour les aînés, frais de commémorations, fournitures pour l'accessibilité de la terrasse de la bibliothèque, les réparations des cloches de l'église, les contrôles d'extincteurs, d'électricité et gaz, les jeux pour l'école, la peinture de la salle de classe et les dotations aux amortissements notamment. La section de recettes de fonctionnement enregistre les loyers (appartements et salle des fêtes), les dotations de l'Etat, la perception des impôts locaux, la vente des DVD film des aînés, le remboursement des frais de personnel pour le temps passé aux missions des budgets annexes multiservices et transport.

Parmi les dépenses d'investissement on retrouve : l'achat d'un panneau d'affichage au cimetière, l'achat du camion pour remplacer le véhicule communal vétuste, la création du columbarium, l'achat du terrain au dessus de la mairie.

Délibération adoptée par voix 9 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Monsieur le Maire réintègre la séance.

7/ Subvention exceptionnelle à l'Association Multi Rencontres du RIONET

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des activités du RIONET sur la commune et propose le versement d'une subvention de 4.394,00€ au titre de l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide :

- d'allouer à l'Association Multi Rencontres du RIONET une subvention exceptionnelle de 4.394,00 € au titre de l'année 2018,
- et charge Monsieur le Maire de toutes les formalités découlant de cette décision et notamment les écritures comptables.

Délibération adoptée par voix 10 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Questions diverses :

1/ débat d'orientation budgétaire pour les budgets primitifs 2018 « transport », « multiservices » et « commune ».

Des réflexions doivent être encore menées avant de s'engager sur ce débat. Cet ordre du jour est donc reporté.

2/ point sur les projets en cours.

Une réunion a eu lieu avec l'architecte qui a fait des propositions sur la rénovation de la salle des fêtes sous forme de transformations de l'existant pour le rendre plus pratique : deux portes vers la cuisine (principe de la « marche en avant »), rehaussement de la cuisine au niveau de la salle des fêtes, déplacement du vestiaire pour que les gens ne restent pas agglutinés au niveau de la porte d'entrée, carrelage, isolation, rehaussement du plafond.

Le début des travaux est prévu pour mai 2018 pour une fin espérée vers avril 2019.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par Mr le Maire à 23 h 10 mn. En foi de quoi a été dressé le présent procès verbal.



Baladon 2018/2018

Le Maire

Jean-Philippe PAGEOT